

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Fonds d'obligations à court terme imaxx



FIERACAPITAL

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de **Fonds d'obligations à court terme imaxx** (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière, et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates; et
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres information explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.é.n.c.r.l.*¹

Montréal, Québec

21 mars 2025

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A127947

Fonds d'obligations à court terme imaxx

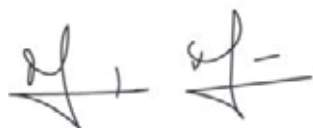
États de la situation financière

		Au 31 décembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		2 480 095	5 502 008
Trésorerie		1 670	23 779
Montants à recevoir du gestionnaire	note 6	67 867	62 708
Intérêts à recevoir		24 594	47 788
Autres montants à recevoir		20 154	15 015
Total de l'actif		2 594 380	5 651 298
Passif			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer	note 6	5 526	5 609
Charges à payer	note 6	54 353	44 813
Total du passif		59 879	50 422
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		2 534 501	5 600 876
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		2 492 575	2 781 785
Catégorie F		41 926	52 893
Catégorie O		—	2 766 198
		2 534 501	5 600 876
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie			
	note 4		
Catégorie A		345 375	383 948
Catégorie F		5 736	7 208
Catégorie O		—	259 084
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		7,22	7,25
Catégorie F		7,31	7,34
Catégorie O		—	10,68

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Lucas Pontillo, Directeur exécutif et
Chef de la direction financière mondiale



Maxime Ménard, Président et chef de la direction,
Fiera Canada et Gestion privée mondiale

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	190 774	172 447
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	52 759	61 196
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	96 830	173 787
Total des revenus (pertes)	340 363	407 430
Charges	note 5	
Frais de gestion	note 6	25 798
Droits de garde		29 104
Honoraires d'audit		93 819
Frais juridiques		96 067
Frais de communication aux porteurs de parts		35 790
Frais de comptabilité de fonds		30 004
Honoraires du fiduciaire		16 378
Frais du comité d'examen indépendant		26 232
Charge d'intérêts	note 6	37 588
Coûts de transactions		40 152
Taxe de vente harmonisée		389
Frais d'administration		453
		12 755
		12 361
		42 014
		36 166
		40
		—
		98
		92
		(1 056)
		429
		25 679
		30 506
Total des charges	289 292	301 566
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	51 071	105 864
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	note 6	259 155
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	310 226	371 155
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	145 806	170 657
Catégorie F	2 722	3 422
Catégorie O	161 698	197 076
	310 226	371 155
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	355 143	407 345
Catégorie F	6 115	7 014
Catégorie O	254 810	258 030
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	0,41	0,42
Catégorie F	0,45	0,49
Catégorie O	0,63	0,76

La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Les notes annexes font partie intégrale des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023	2024	2023
	\$	Catégorie A \$	\$	Catégorie F \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	2 781 785	3 270 877	52 893	49 471
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	145 806	170 657	2 722	3 422
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 165	3 369	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	158 085	108 870	3 096	2 342
Rachat de parts rachetables	(437 977)	(663 008)	(13 689)	—
	(276 727)	(550 769)	(10 593)	2 342
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	158 289	108 980	3 096	2 342
	158 289	108 980	3 096	2 342
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(289 210)	(489 092)	(10 967)	3 422
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	2 492 575	2 781 785	41 926	52 893
	2024	2023	2024	2023
	\$	Catégorie O \$	\$	Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	2 766 198	2 569 122	5 600 876	5 889 470
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	161 698	197 076	310 226	371 155
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	3,165	3,369
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	11 476	161 181	122 688
Rachat de parts rachetables	(2 927 896)	—	(3 379 562)	(663 008)
	(2 927 896)	11 476	(3 215 216)	(536 951)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	11 476	161 385	122 798
	—	11 476	161 385	122 798
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 766 198)	197 076	(3 066 375)	(288 594)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	—	2 766 198	2 534 501	5 600 876

La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	310 226	371 155
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(52 759)	14 943
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(96 830)	(173 787)
Achats de placements	(5 718 330)	(8 076 213)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	8 889 832	8 543 733
Montants à recevoir du gestionnaire	(5 159)	(16 358)
Intérêts à recevoir	23 194	(16 303)
Autres montants à recevoir	(5 139)	(4 520)
Frais de gestion à payer	(83)	501
Charges à payer	9 540	12 374
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	3 354 492	655 525
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(204)	(110)
Produit de l'émission de parts rachetables	3 165	3 369
Rachat de parts rachetables	(3 379 562)	(663 008)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(3 376 601)	(659 749)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(22 109)	(4 224)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	23 779	28 003
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	1 670	23 779
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	213 968	156 144
Intérêts payés	40	—

Les notes annexes font partie intégrale des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2024

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
Titres du marché monétaire						
Titres du marché monétaire canadiens						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadien	12 mars 2025	3,149 %	5 000	4 962	4 962	
Total des titres du marché monétaire canadiens				4 962	4 962	0,2
Total des titres du marché monétaire				4 962	4 962	0,2
Obligations et débentures						
Obligations et débentures canadiennes						
Fédérales						
Obligation du gouvernement du Canada	1 ^{er} juin 2026	1,500 %	30 000	29 277	29 443	
Obligation du gouvernement du Canada	1 ^{er} septembre 2027	2,750 %	125 000	124 047	124 535	
Obligation du gouvernement du Canada	1 ^{er} septembre 2029	3,500 %	245 000	249 445	250 675	
				402 769	404 653	16,0
Sociétés						
Banque de Montréal	27 octobre 2032	6,534 %	78 000	81 218	83 441	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juillet 2082	7,150 %	55 000	54 897	57 356	
Société Canadian Tire Ltée	13 avril 2028	6,375 %	29 000	30 772	31 103	
Banque canadienne de l'Ouest	16 décembre 2027	1,818 %	60 000	51 145	57 487	
Capital Power Corp.	15 septembre 2028	5,816 %	73 000	74 947	77 616	
Chip Mortgage Trust	15 décembre 2025	1,738 %	90 000	89 607	88 580	
Chip Mortgage Trust	14 novembre 2028	6,069 %	48 000	49 529	51 137	
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie	24 septembre 2031	2,024 %	36 000	36 000	34 852	
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie	13 janvier 2033	5,503 %	72 000	72 000	74 959	
ENMAX Corp.	5 juin 2028	3,836 %	91 000	85 332	90 984	
Banque Équitable	24 mars 2028	3,990 %	110 000	109 989	110 187	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	28 mai 2031	1,992 %	120 000	106 325	117 543	
Financière General Motors du Canada Ltée	8 février 2027	3,150 %	86 000	84 695	85 237	
iA Société financière inc	5 décembre 2034	4,131 %	25 000	25 000	25 047	
iA Société financière inc	30 septembre 2084	6,921 %	62 000	62 000	65 047	
Intact Corporation financière	31 mars 2081	4,125 %	31 000	31 000	30 707	
Les Compagnies Loblaw limitée	8 novembre 2027	6,650 %	43 000	46 876	46 278	
Pembina Pipeline Corp.	27 mars 2028	4,020 %	73 000	71 766	73 778	
Banque Royale du Canada	26 juillet 2027	4,612 %	83 000	84 197	85 301	
Banque Royale du Canada	24 février 2081	4,000 %	6 000	6 000	5 952	
				1 253 295	1 292 592	51,1
Total des obligations et débentures canadiennes				1 656 064	1 697 245	67,1
Obligations et débentures américaines						
Sociétés						
Athene Global Funding	9 juin 2028	2,470 %	114 000	103 744	109 254	
New York Life Global Funding	30 juin 2026	5,250 %	67 000	66 969	68 825	
Total des obligations et débentures américaines				170 713	178 079	7,0
Obligations et débentures étrangères						
Jersey						
Heathrow Funding Ltd.	21 mai 2025	3,250 %	19 000	19 955	18 981	
Total des obligations et débentures étrangères				19 955	18 981	0,7
Total des obligations et débentures				1 846 732	1 894 305	74,8

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
Titres adossés à des crédits mobiliers						
CARDS II Trust	15 janvier 2026	5,107 %	55 000	55 000	55 541	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2026	2,026 %	30 000	29 482	29 132	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2028	5,134 %	24 000	24 000	25 186	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2028	6,114 %	25 000	26 234	26 246	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2029	7,116 %	96 000	96 000	99 612	
Glacier Credit Card Trust	20 septembre 2027	6,108 %	84 000	87 402	86 249	
Glacier Credit Card Trust	20 septembre 2028	6,881 %	113 000	114 293	119 276	
Ford Auto Securitization Trust	15 avril 2029	2,700 %	67 000	67 000	65 214	
Fortified Trust	23 décembre 2027	5,119 %	24 000	24 000	24 561	
WTH Car Rental ULC	20 février 2027	6,028 %	48 000	48 000	49 811	
Total des titres adossés à des crédits mobiliers				571 411	580 828	22,9
Total des placements				2 423 105	2 480 095	97,9
Autres actifs (passifs) nets					54 406	2,1
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables					2 534 501	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

1. Organisation du Fonds

Fonds d'obligations à court terme imaxx (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable créée le 31 mai 2002 en vertu des lois de la province d'Ontario, aux termes d'une convention de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 21 février 2017, dans sa version modifiée ou complétée à l'occasion. Le siège social du Fonds est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec).

L'objectif du Fonds est de préserver le capital et la liquidité tout en maximisant le revenu. Le Fonds est principalement investi dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe à court terme émis par des gouvernements, des organismes supranationaux et des sociétés.

La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux Investisseurs est le fiduciaire et le dépositaire du fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

2. Méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 21 mars 2025.

Les politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Le Fonds classe son portefeuille de placements et de dérivés selon le modèle économique adopté pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers et de dérivés est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels de certains titres de créance du Fonds sont constitués de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels, ni de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds. Par conséquent, tous les placements et les contrats dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente un passif financier et est évaluée au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 9 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'exercice est constaté aux états du résultat global, dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dette bancaire) est évaluée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes et les distributions reçues des fiducies de placement sont constatés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution respectivement. Le remboursement de capital provenant des fiducies de placement réduit le coût du titre. Les revenus de dividendes étrangers et les distributions étrangères reçues des fiducies de placement sont comptabilisés au montant brut. Le revenu de dividendes et les distributions reçues des fiducies de placement sont inscrits sous « Dividendes » dans les états du résultat global.

Le revenu d'intérêts correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les revenus d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut. Le revenu d'intérêts est inscrit sous « Intérêts à distribuer » dans les états du résultat global.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Les distributions reçues des fonds sous-jacents et des sociétés en commandite sont constatées à la date de distribution et sont incluses sous « Distributions provenant de fonds sous-jacents » et « Revenu (perte) net de la société en commandite » dans les états du résultat global.

Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de marge (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à terme normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont inscrits sous « Contrats de change à terme à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position était dénouée à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui en résulte alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les options achetées sont inscrites sous « Contrats d'options à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente des titres sous-jacents, déduction faite de la prime versée, et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les options vendues sont inscrites sous « Contrats d'options à terme à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un porteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter les titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres, majoré de la prime, et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si le porteur d'une option de vente exerce son droit de vendre les titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice déduction faite de la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

f) Contrats de swaps

Les contrats de swaps sur défaillance, les contrats de swaps de taux d'intérêt, les contrats de swaps de devises et les contrats de swaps sur le rendement total sont évalués à leur juste valeur quotidienne en fonction d'évaluations provenant de fournisseurs indépendants, notamment des bourses reconnues ou des cotations obtenues de teneurs de marchés et sont inscrits sous « Dépôt de marge sur les Swaps », « Marge à payer sur swaps » et « Swaps, à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les écarts de valeur dans les conventions de swaps sont constatés à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des swaps » dans les états du résultat global. Les primes reçues ou versées en vertu des conventions de swaps sont incluses dans le calcul du revenu d'intérêts à distribuer. Lorsque les conventions de swaps arrivent à échéance ou sont dénouées, les gains ou les pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les swaps » dans les états du résultat global.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

g) Contrats de différence

Les contrats de différence sont évalués à leur juste valeur quotidienne en fonction d'évaluations provenant de fournisseurs indépendants, notamment des bourses reconnues ou des cotations obtenues de teneurs de marchés et sont inscrits sous « Contrats de différence, à la juste valeur », « Montant à recevoir de la contrepartie sur les contrats de différence » et « Montant à payer à la contrepartie sur les contrats de différence » dans les états de la situation financière. Les écarts de valeur dans les conventions de contrats de différence sont constatés à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de différence » dans les états du résultat global. Lorsque les contrats de différence sont fermés ou réinitialisés, les gains ou les pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de différence » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer est inscrite dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés dans les états de la situation financière puisque pratiquement tous les risques et avantages associés à la détention de ces titres sont maintenus. Pour limiter le risque que la contrepartie manque à ses engagements, le Fonds obtient des garanties représentant au moins 102 % de la valeur du contrat, déterminée chaque jour en fonction de la juste valeur des titres prêtés le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre de transactions de prêt de titres ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière puisque presque aucun des risques et avantages liés à la détention de ces titres n'a été transféré au Fonds. Les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada, des États-Unis et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés.

Les revenus issus du programme de prêt de titres sont comptabilisés à un taux prédéterminé. Ces revenus sont inclus sous « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant.

Voir la note 12 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors cote peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 11 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou à un autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés liés à la trésorerie, aux autres actifs et passifs financiers sont inclus respectivement dans les « Gain (perte) net réalisé sur les devises » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les devises » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours des exercices.

Impôts

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire les gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire les revenus de placement et les gains en capital futurs. Voir la note 10 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle des demandes de souscription ou de rachat de parts ont été reçues par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Les distributions de revenu net de placement et des gains en capital nets réalisés sont présentées sous « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Revenu net de placement » et « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Gains en capital nets » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions versées en excédent du revenu net et des gains en capital nets réalisés sont présentées sous « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Remboursement de capital » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions réinvesties et les distributions théoriques sont respectivement inscrites comme « Transactions sur parts rachetables – Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables » et « Transactions sur parts rachetables – Distributions capitalisées » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des capitaux dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été évalués à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 7 « Entités structurées » et la note 9 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités d'investissement.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Méthodes comptables significatives » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Afin de classer et d'évaluer les placements détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants concernant le modèle économique adopté pour les placements et les dérivés. Le gestionnaire a déterminé que, selon le modèle économique du Fonds, le portefeuille est géré et la performance est évaluée en fonction de la juste valeur, conformément à IFRS 9.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Le Fonds comprend plus d'une catégorie de parts. Chaque catégorie de parts peut présenter sa propre structure de frais. Chaque part confère à son porteur un vote et une participation égale aux distributions versées par le Fonds et, advenant la liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts après acquittement des passifs courants. De façon comparable, une fraction de part confère à son porteur une participation proportionnelle, mais ne lui donne pas un droit de vote.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de la déclaration de fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de l'exercice
Catégorie A					
2024	383 948	437	22 068	(61 078)	345 375
2023	461 223	474	15 321	(93 070)	383 948
Catégorie F					
2024	7 208	—	427	(1 899)	5 736
2023	6 882	—	326	—	7 208
Catégorie O					
2024	259 084	—	—	(259 084)	—
2023	258 004	—	1 080	—	259 084

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Catégories A et F

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions pour la Catégorie O sont à la discrétion du gestionnaire.

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les distributions discrétionnaires peuvent survenir à une date d'évaluation, tel que convenu par le gestionnaire.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière, car le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Le Fonds pourrait payer des frais de gestion au Gestionnaire en fonction des responsabilités assumées par le Gestionnaire pour le Fonds, conformément à la convention de fiducie. Ces frais ne comprennent ni les taxes applicables ni les droits de garde.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Calcul

Le Fonds doit verser au Gestionnaire des frais de gestion. Ces frais équivalent aux taux de la valeur liquidative des Catégories, se trouvant dans le tableau ci-dessous, divisé par 365 jours, selon le calcul du Gestionnaire à chaque jour d'évaluation.

	Taux annuel %
Catégorie A	1,00
Catégorie F	0,27
Catégorie O†*	—

† Les frais de gestion annuels de cette catégorie sont tels que convenus par le gestionnaire et le porteur de parts et sont calculés et facturés à l'extérieur du Fonds.

Ces frais de gestion sont payables mensuellement.

* La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, le cas échéant, constituent des frais de gestion encourus auprès de gestionnaires de sociétés en commandite dans lesquelles le Fonds a investi.

Autres frais

Le Fonds acquitte ses propres charges d'exploitation, pouvant inclure, entre autres les frais de courtage, les droits de garde, les frais de communication aux porteurs de parts rachetables, les droits de dépôt et les frais de comptabilité de fonds, les frais de conversion, de même que les honoraires juridiques et d'audit. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » et/ou « Charges de conversion absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera Capital est le Gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Le Fonds peut avoir reçu des revenus ou payé des charges d'exploitation de fonds sous-jacents gérés par Fiera Capital et/ou de sociétés en commandite gérées par des entités détenues par Fiera Capital.

Au 31 décembre 2023, un détenteur de parts lié détenait des actions de catégorie B correspondant à 6,91 % des actions émises et en circulation de Fiera Capital. Parmi les huit administrateurs de Fiera Capital que les détenteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'élire, ce détenteur de parts lié était habilité à en nommer deux. Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à ce détenteur de parts lié. En date du 21 juin 2024, ce détenteur de parts n'est plus considéré comme une partie liée. Les transactions avec ce détenteur de parts avant le 21 juin 2024, le cas échéant, sont incluses dans les tableaux ci-bas.

Les frais de gestion, de rendement, d'administration et de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds avec Fiera Capital.

Les tableaux suivants comprennent, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les montants à recevoir et/ou charges à payer présentés dans les états de la situation financière engagés par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Charges		
Frais de gestion	25 798	29 104
Frais de comptabilité de fonds	389	453
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(259 155)	(265 291)
	Au 31 décembre 2024 \$	Au 31 décembre 2023 \$
Montants à recevoir		
Montants à recevoir du gestionnaire	67 867	62 708
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	5 526	5 609
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	20	40

7. Entités structurées

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucune participation dans des placements indexés, des fonds sous-jacents, les séries des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite et les séries des sociétés en commandite.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

8. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun paiement indirect n'était inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'avait pas effectué de paiement indirect.

9. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés et sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés au niveau 2. Les bons du Trésor des gouvernements fédéraux canadien et américain sont classés au niveau 1.

Dépôts bancaires

Les dépôts bancaires représentent de l'argent investi en toute sécurité dans des comptes d'épargne détenus auprès d'institutions bancaires canadiennes. Il s'agit de placements liquides, généralement court terme et présentant un faible risque. Les dépôts bancaires sont classés niveau 1.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures proviennent principalement du secteur public et de sociétés et sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les obligations et débetures sont généralement classées au niveau 2. Dans le cas des obligations privées et des débetures, lorsque les caractéristiques des titres comparables utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés ne sont pas observables, ils seront classés au niveau 3.

Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons et les reçus de souscription, sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons et reçus de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indicels ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts aux sociétés.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2. Dans le cas des prêts à terme, lorsque les caractéristiques des titres comparables utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés ne sont pas observables, ils seront classés au niveau 3.

Les prêts aux sociétés se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés au niveau 3. Si les données d'entrée deviennent observables, ils seront classés au niveau 2.

Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés au niveau 2. Dans le cas des titres adossés à des crédits mobiliers et des titres adossés à des créances hypothécaires, lorsque les caractéristiques des titres comparables utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés ne sont pas observables, ils seront classés au niveau 3. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés au niveau 3 et si les données d'entrée deviennent observables, ils seront classés au niveau 2.

Fonds d’obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 2 lorsque leur prospectus n’est pas restreint et que leur prix, fourni par l’administrateur du fonds ou l’agent de transfert, est observable et fiable. Étant donné que certains fonds sous-jacents et certaines sociétés en commandite ne sont pas publics, leur prix est établi à partir des déclarations du gestionnaire ou de l’administrateur et est classé au niveau 3.

Le gestionnaire des placements s’appuie sur l’évaluation figurant dans les derniers états financiers disponibles ou dans les relevés de compte de capital fournis par les fonds sous-jacents pour en déterminer la juste valeur, à moins que le Fonds [principal] ait des motifs de croire qu’une telle évaluation ne représente pas la meilleure approximation possible de la juste valeur. Dans un tel cas, le Fonds se réserve le droit d’attribuer à ces investissements une juste valeur différente de celle fournie par le fonds sous-jacent. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces écarts, y compris, mais sans s’y limiter :

- a) La date du rapport du fonds sous-jacent peut ne pas coïncider avec la date de clôture du Fonds;
- b) Le rapport du fonds sous-jacent peut être basé sur des principes qui diffèrent des principes de juste valeur énoncés dans la norme IFRS 13 ou de ceux du Fonds;
- c) Le gestionnaire de placements et le Fonds pourraient disposer d’autres données observables ou non observables qui indiqueraient la nécessité d’apporter des modifications à la juste valeur de certains placements dans des sociétés détenues en portefeuille qui figurent dans le rapport des fonds sous-jacents.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d’options, de contrats de différence, de contrats de swaps de taux d’intérêt et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de taux de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d’entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les contrats de change à terme sont évalués au moyen du taux de change à terme correspondant à la fin de la journée de négociation et comptabilisés comme la différence entre la juste valeur du contrat à la date d’évaluation et la juste valeur à la date de création du contrat.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l’évaluation de la juste valeur nécessite l’utilisation de données d’entrées significatives non observables sont classés au niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n’est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Méthodes comptables significatives ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	4 962	—	—	4 962
Obligations et débentures	—	1 894 305	—	1 894 305
Titres adossés à des crédits mobiliers	—	580 828	—	580 828
Total de l’actif	4 962	2 475 133	—	2 480 095

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Obligations et débentures	—	4 419 276	—	4 419 276
Titres adossés à des crédits mobiliers	—	1 075 297	—	1 075 297
Titres adossés à des créances hypothécaires	—	7 435	—	7 435
Total de l’actif	—	5 502 008	—	5 502 008

Transferts entre les niveaux

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun placement significatif n’a été transféré entre les niveaux.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, des véhicules d’actifs cadres, des fonds sous-jacents et des sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l’exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d’intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l’accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l’indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l’équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s’assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Fonds d’obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Si le Fonds investit dans des placements indexés, des fonds sous-jacents et/ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers selon le type de titres détenu. La décision d’acheter ou de vendre des titres d’un placement indexé, d’un fonds sous-jacent et/ou d’une société en commandite, est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise de répartition de l’actif. Seule l’exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée, sauf indication contraire.

a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison d’un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d’intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d’exposition du portefeuille.

i) *Risque de change*

Le risque de change s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d’éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d’éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu’il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d’autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L’exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme, la juste valeur des contrats à terme normalisés et des contrats d’options, le cas échéant). Les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2024 et 2023, l’exposition du Fonds au risque de change est négligeable. Toutefois, le Fonds pourrait être indirectement exposé au risque de change en raison de ses investissements dans des entités structurées.

ii) *Risque de taux d’intérêt*

Le risque de taux d’intérêt s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d’intérêt du marché.

Un risque de taux d’intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d’intérêt baissent et diminue si les taux d’intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l’exposition du Fonds au risque de taux d’intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d’échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l’incidence sur l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d’une augmentation ou d’une diminution de 1 % aux 31 décembre 2024 et 2023 des taux d’intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeurrées constantes.

	Moins d’un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$	Impact sur l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
31 décembre 2024	112 523	1 872 668	335 842	159 062	2 480 095	+/-66 000
31 décembre 2023	887 541	3 467 607	957 758	189 102	5 502 008	+/-145 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s’avérer importantes.

iii) *Risque de prix*

Le risque de prix s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d’intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, l’exposition du Fonds au risque de prix était négligeable. Toutefois, le Fonds pourrait être indirectement exposé au risque de prix en raison de ses investissements dans des entités structurées.

b) *Risque de concentration*

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d’avoir un ou quelques éléments, tels qu’un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d’activité ou un type de contrepartie. Ce risque est réduit durant l’élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d’actifs le cas échéant. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l’objectif de placement du Fonds.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds:

Segment de marché	31 décembre 2024 %	31 décembre 2023 %
Titres du marché monétaire		
Titres du marché monétaire canadiens		
Bons du Trésor canadiens	0,2	—
Obligations et débentures		
Obligations et débentures canadiennes		
Fédérales	16,0	19,6
Sociétés	51,1	53,2
Obligations et débentures américaines		
Sociétés	7,0	5,4
Obligations et débentures étrangères		
Jersey	0,7	0,7
Titres adossés à des crédits mobiliers	22,9	19,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	—	0,1
Autres actifs (passifs) nets	2,1	1,8
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds peut aussi conclure aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations, le cas échéant, est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont principalement attribuées par S&P Global Ratings (« S&P »). Si la notation de S&P n'est pas disponible, une notation de crédit est obtenue auprès des agences de notation suivantes : Moody's ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

Notation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2024 %	31 décembre 2023 %
AAA+/AAA/AAA-	24,7	25,5
AA+/AA/AA-	5,3	2,5
A+/A/A-	28,7	29,4
BBB+/BBB/BBB-	39,2	39,4
Non cotés	—	1,4
	97,9	98,2

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Le Fonds est exposé chaque jour à des rachats de parts en espèces.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité était négligeable. Toutefois, le Fonds pourrait être indirectement exposé au risque de liquidité en raison de ses investissements dans des entités structurées. La majorité de l'actif du Fonds sont dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir). Le Gestionnaire prend les mesures nécessaires afin de procéder aux rachats de parts.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2024 et 2023

10. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 15 décembre 2024, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées étaient les suivantes :

Type	Montants \$	Année d'expiration
Perte en capital	85 630	—

11. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

12. Prêts de titres

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne participe à aucune entente de prêt de titres.

13. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

14. Obligations et éventualités

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucune obligation et éventualité.

15. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2024 et 2023, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les Normes IFRS de comptabilité.

16. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la fin de l'année, des changements dans la politique et l'administration américaines ont conduit à l'annonce de changements dans les accords commerciaux avec ses partenaires commerciaux, dont le Canada et le Mexique. La possibilité de modifier les accords commerciaux existants, l'imposition de nouveaux droits de douane et de mesures de rétorsion, ou de restrictions plus importantes sur le commerce en général, peuvent conduire à une plus grande incertitude économique et commerciale. Si des changements importants survenaient sur le marché, ceux-ci pourraient avoir un impact sur la performance du fonds et sur les investissements sous-jacents.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

— POUR NOUS JOINDRE

Amérique du Nord			
MONTREAL Corporation Fiera Capital 1981, avenue McGill College Bureau 1500 Montréal (Québec) H3A 0H5 T 1 800 361-3499	TORONTO Corporation Fiera Capital 200, rue Bay Bureau 3800, Tour sud Toronto (Ontario) Canada M5J 2J1 T 1 800 994-9002	CALGARY Corporation Fiera Capital 607, 8e Avenue Sud-Ouest Bureau 300 Calgary (Alberta) T2P 0A7 T 403 699-9000	info@fieracapital.com fiera.com
NEW YORK Fiera Capital Inc. 375 Park Avenue 8th Floor New York, New York 10152 T 212 300-1600	BOSTON Fiera Capital Inc. One Lewis Wharf 3rd Floor Boston, Massachusetts 02110 T 857 264-4900	DAYTON Fiera Capital Inc. 10050 Innovation Drive Suite 120 Dayton, Ohio 45342 T 937 847-9100	
Europe		Asie	
LONDRES Fiera Capital (UK) Limited Queensberry House, 3 Old Burlington Street, 3rd Floor, London, United Kingdom W1S 3AE T +44 (0) 207 409 5500	FRANCFORT Fiera Capital (Germany) GmbH Walther-von-Cronberg-Platz 13 Frankfurt, Allemagne 60594 T +49 69 9202 0750	HONG KONG Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited Suite 3205, No. 9 Queen's Road Central, Hong Kong T 852-3713-4800	SINGAPOUR Fiera Capital (Asia) Singapore Pte. Ltd. 6 Temasek Boulevard #38-03 Suntec Tower 4 Singapore 038986

Ayant des bureaux situés au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, la firme compte plus de 875 employés dédiés au service de notre clientèle très variée. Pour connaître les emplacements, veuillez visiter fiera.com



FIERACAPITAL